



**HAL**  
open science

## Handicaps et inclusion dans la vie de la cité.

Marcel Calvez

► **To cite this version:**

Marcel Calvez. Handicaps et inclusion dans la vie de la cité. : Pour une approche de la variabilité de la participation sociale. Semaine Handicap & Citoyenné (3ème édition), Université catholique de Lille-Université du Québec à Montréal, Mar 2018, Lille, France. halshs-01935649

**HAL Id: halshs-01935649**

**<https://shs.hal.science/halshs-01935649>**

Submitted on 26 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Handicaps et inclusion dans la vie de la cité

Pour une approche de la variabilité de la participation sociale

Marcel Calvez

ESO UMR 6590CNRS-Université Rennes 2

## Résumé

*Des actions volontaristes sont menées en vue de favoriser l'inclusion de personnes handicapées dans la vie de la cité. L'objet de la conférence est de tracer un cadre d'analyse des relations sociales de la vie courante qui sont liées à la proximité et au voisinage par l'intermédiaire de l'habitat inclusif. Elle prend appui sur les composantes de la participation développées par Joëlle Zask qu'elle revisite en prenant appui sur l'analyse culturelle de Mary Douglas. La mobilisation de la typologie grid-group des institutions sociales permet de distinguer des modalités différentes de participation sociale à l'aune desquelles la question des compétences, telle qu'elle a été abordée par Robert Edgerton, peut être regardée et la question de l'accompagnement à l'inclusion questionnée.*

## Mots-clés

*Inclusion, voisinage, participation sociale, Douglas, Zask, Edgerton*

Comment penser une approche inclusive de la vie dans la cité, du territoire, de l'habitat pour des personnes en situation de handicap ? Telle est la question posée dans le cadre de cette semaine "Handicap et citoyenneté"<sup>1</sup>. Les sociologues peuvent donner l'impression d'avoir la fâcheuse manie de reformuler les questions qui leur sont posées, mais ces reformulations leur sont nécessaires pour passer d'une question formulée à partir de catégories en lien avec des pratiques professionnelles, à une question ou un bouquet de questions dans lesquelles ils peuvent mobiliser leurs connaissances et leurs compétences pour apporter un éclairage, en l'occurrence sociologique, à des situations par définition complexes et, par ce détour, questionner les pratiques professionnelles de l'inclusion dans la perspective de leurs implications sociales.

## Une perspective sociologique sur l'inclusion

Le propos se centrera sur la question de la vie dans la cité. Habiter, utiliser des lieux publics et privés, se déplacer peuvent être vus comme des dimensions de la vie dans la cité, mais ce regard n'épuise pas les questions relatives aux territoires et à l'habitat. Dans les orientations de travail que je développe, la vie dans la cité renvoie à des relations sociales, aux expériences et aux significations que les habitants en tirent. Ces relations connaissent des modalités variées dont il convient de

---

<sup>1</sup> Semaine Handicap & Citoyenneté, Université catholique de Lille-Université du Québec à Montréal, 26 au 30 mars 2018. Lille

rendre compte en tant que telles mais aussi en ce qu'elles vont contribuer à façonner l'individu comme un être social.

Le deuxième terme de la question concerne les personnes en situation de handicap. Revenons sur les termes : personnes handicapées ou personnes en situation de handicap ? Si le handicap est une situation, alors la question de l'approche inclusive devrait porter sur les obstacles sociaux, politiques, environnementaux à la participation sociale. Si ces obstacles doivent être analysés, cela n'épuise pas la question de l'inclusion : comment en effet prendre en compte les incapacités ou les limitations d'activité des personnes, ce que recouvre le terme de personnes handicapées, dans cette appropriation des lieux de vie sociale. La seule prise en compte de l'environnement occulte les difficultés et les limitations qui sont constitutives de la vie de la personne. C'est pourquoi, si l'approche concerne en priorité les personnes et non leur environnement, il convient de partir de l'existence d'incompétences sociales ou relationnelles sanctionnées par un étiquetage en termes de handicap et qui limitent les usages de la cité. Nul besoin dans cette approche de se référer à des causes organiques, voire pathologiques des incompétences, car cela n'apporte rien en termes de connaissances des questions posées par l'inclusion. Il est au contraire préférable de développer une approche en termes de conséquences de ces incompétences sur leur vie dans la cité et leurs capacités de socialisation dans un environnement nouveau. Dans le grand débat qui oppose les approches individuelles et sociales du handicap<sup>2</sup>, ce choix n'est pas idéologique, mais pragmatique et renvoie aux questions qui sont posées et aux façons les plus pertinentes de les aborder.

#### *Les multiples acceptions de la notion d'inclusion*

La notion d'inclusion constitue le cœur de la question posée. Dans le champ du handicap, elle s'est développée par capillarité avec ses usages anglais<sup>3</sup>. Elle s'est imposée au détriment de la notion d'intégration, un héritage des référentiels des politiques publiques issues de la loi de 1975. Pour la qualifier, il convient dans un premier temps de distinguer les domaines et les échelles auxquelles cette notion fait référence. Trois niveaux peuvent être distingués.

1. L'inclusion des personnes handicapées désigne une orientation des politiques et des actions publiques en faveur ou en direction des personnes handicapées (au titre de l'article 19 de la Convention internationale relative aux personnes handicapées qui en définit les cadres généraux et de l'article 27 relatif au travail). Elle se rapporte à des domaines d'intervention publique spécialisés : la garantie des droits et de la capacité de choix, l'accessibilité à des services et équipements sociaux sur une base égalitaire
2. L'inclusion est un objectif d'intervention professionnelle dans le champ du handicap qui se présente au travers d'un ensemble d'actions, d'où par exemple les recommandations contenues dans les articles 19 ou 27. Elle se décline en pratiques professionnelles : acquisition de l'autonomie, apprentissage de l'exercice du libre choix, fourniture de services variés.

---

<sup>2</sup> Carol Thomas, 2007. *Sociologies of Disability and Illness. Contested Ideas in Disability Studies and Medical Sociology*. Basingstoke : Palgrave MacMillan.

<sup>3</sup> Les usages français établis ne renvoient pas à des dimensions sociales (voir <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/inclusion>). Dans certains articles de la version française de la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (2006), le terme anglais "inclusion" est traduit par "intégration".

3. L'inclusion est le résultat de dynamiques sociales que la convention formule en termes de « pleine intégration et participation à la société », ce qui renvoie ici aux relations qui sont la trame de la vie des personnes handicapées dans la cité, et qui les conduisent à faire société. La mention de la *pleine* intégration et participation recèle l'idée qu'elles ne se constituent pas en enclave dans la cité, en groupe fermé sur lui-même mais qu'elles nouent des relations avec d'autres qui n'ont pas le handicap comme cause ou objet de la transaction.

La distinction de ces trois niveaux est essentielle car ce ne sont pas les mêmes cadres institutionnels ou de la vie quotidienne, ni les mêmes pratiques professionnelles ou sociales auxquels la notion d'inclusion se rapporte. À chaque instance, ce ne sont pas les mêmes déterminants qui requièrent l'attention du sociologue. Cela semble une évidence qu'il convient pourtant de rappeler tant les confusions de niveaux sont importantes et que l'on prête aux acteurs des intentions ou des objectifs qu'ils n'ont pas, ou ne peuvent pas avoir. Ainsi, la mise en œuvre de l'inclusion par des professionnels passe par des compétences et des savoir-faire, mais aussi des règles professionnelles spécifiques (par exemple celles relative aux capacités juridiques), que l'on ne retrouve pas comme une composante centrale dans les relations de la vie quotidienne.

Dans les relations de la vie courante, les personnes n'agissent pas et ne se conduisent pas en fonction des cadres de pensée de l'inclusion, ni même de la Convention internationale des droits des personnes handicapées : elles agissent avec autrui en fonction de modèles plus ou moins conscients des relations sociales, de ce qu'elles considèrent être des relations souhaitables, des représentations qu'elles ont des personnes avec lesquelles le déroulement de leur vie les met en relation ( par exemple des voisins, des amis, des rencontres occasionnelles,... ). L'inclusion n'est alors pas un projet explicite des acteurs ou une activité intentionnelle ; c'est un constat que le chercheur peut dresser *ex-post* quant au déroulement de ces relations et à l'étendue des personnes qu'elles concernent.

La notion d'inclusion n'a ainsi de sens qu'en fonction des cadres et des échelles auxquelles elle se rapporte. C'est pourquoi elle doit être regardée et analysée à ces différents niveaux où elle a une consistance, au risque d'amalgamer des réalités sociales d'ordre différent et de rendre les questions plus complexes qu'elles ne le sont déjà.

#### *Une attention aux dynamiques sociales de la vie courante*

Si le regard sociologique peut porter sur les trois niveaux (politiques publiques de l'inclusion, pratiques professionnelles et dynamiques sociales), c'est ce troisième niveau qui retient ici mon attention dans la lignée de travaux sur l'*intégration sociale* de personnes handicapées en *milieu ordinaire de vie*, selon les termes qui prévalaient il y a 30 ans<sup>4</sup>. Ce niveau d'analyse des pratiques sociales mobilise les notions d'intégration et de participation comme dimensions de l'inclusion. Les deux notions peuvent être appréhendées de façon convergente si l'on considère l'intégration comme une propriété des relations sociales et non comme le produit d'une action, ce qui présupposerait une

---

<sup>4</sup> Calvez M., 1990, Les handicapés mentaux et l'intégration au milieu ordinaire : une analyse culturelle, *Handicaps et Inadaptations. Les Cahiers du CTNERHI*, 50-51, 31-58.

1991, La construction sociale du handicap. Une approche de l'intégration des handicapés mentaux dans le milieu ordinaire, *Handicaps et Inadaptations. Les Cahiers du CTNERHI*, 55-56, 87-106.

2007, The Mentally Handicapped and the Neighbourhood. A Cultural Analysis of Handicap as a Representation, *Scandinavian Journal of Disability Research*, Vol 9, n° 3-4, 182-198.

extériorité (la personne à intégrer) à l'égard d'un groupe qui réalise une action (l'intégration de la personne). Cette approche de l'intégration comme produit d'une peut par exemple concerner des personnes handicapées qui sortent d'une institution spécialisée et qui vont vivre en ville. Le regard professionnel sur les trajectoires de sortie fait apparaître les relations sociales diverses qui caractérisent la ville comme un tout par différenciation avec le monde du handicap. Mais cette dichotomisation n'est qu'un artefact issu d'un regard professionnel.

Dans le même registre, la notion de groupe n'aide pas le sociologue à comprendre les dynamiques de relations sociales qui peuvent se nouer dans la vie quotidienne parce qu'elle postule l'existence d'une réalité sociale déjà constituée par des frontières séparant un ensemble de personnes de leur environnement social et par des règles organisant les relations entre ces membres. L'usage commun ou distrait de la notion de groupe comme entité en soi laisse de côté les questions sociologiques relatives aux regroupements sociaux, à savoir la diversité et la variabilité des interactions interpersonnelles, la plus ou moins grande stabilité des relations, les segmentations qui caractérisent le tissu social. C'est pourquoi la notion de participation est plus intéressante parce qu'elle ne présuppose pas l'existence d'un groupe effectif et qu'elle ouvre sur des modalités diverses de relations sociales au travers des questions simples qui s'appliquent à tous les habitants, quelles que soient leurs histoires antérieures : Avec qui sont-ils en relation ? À quoi participent-ils ? Comment y participent-ils ? Conclure à l'inclusion est alors affaire d'évaluation de l'adéquation de ces relations aux objectifs des politiques publiques.

La question de l'approche inclusive de la vie dans la cité peut alors être reformulée en termes de participation des habitants aux relations sociales, ce qui, à l'échelle d'un quartier présente l'intérêt de ne pas se centrer d'emblée sur les personnes handicapées, comme une catégorie étiquetée par un attribut de différence statutaire, mais de s'intéresser au tissu des relations sociales dans toute sa diversité, aux modalités de ces relations et aux dynamiques qui les caractérisent.

### **Qualifier la participation sociale**

La participation des personnes peut être qualifiée en termes de place des individus dans un ensemble social. Ce sont en sociologie des approches en termes de rôle et de statut se référant à une totalité dans laquelle ils s'inscrivent. Le problème que pose l'usage de ces notions réside dans le fait qu'elles reposent sur le présupposé de la consistance d'un groupe dans lequel les rôles et les statuts attendus s'inscriraient<sup>5</sup>. L'inclusion consisterait en l'attribution ou l'acquisition de rôles caractéristiques d'un statut reconnu à l'intérieur d'un groupe par des outsiders, ici des personnes handicapées.

Or, les interactions de la vie quotidienne sont le plus souvent des regroupements temporaires, peu stables, dans lesquels les individus engagent des relations diverses les uns avec les autres. Les individus, plus ou moins conscients de leur participation à une totalité sociale, engagent leurs échanges avec les autres selon certains modèles de comportement et de relations. Ils peuvent faire

---

<sup>5</sup> Le rôle comme attentes d'un groupe social à l'égard d'un individu et le statut comme attribution d'une place dans un groupe.

valoir des relations hiérarchiques, égalitaires, mais aussi des relations individualistes basées sur l'intérêt. Ils peuvent aussi assigner aux autres des conduites auxquelles se conformer. Pour qualifier la participation des personnes, il faut donc pouvoir prendre en compte ces modèles de comportements et de relations qui alimentent les demandes que les individus se font les uns les autres et en fonction desquels ils agissent à l'égard des autres.

La place accordée aux demandes réciproques permet alors de reformuler la question relative à l'approche inclusive, en considérant que les trajectoires de personnes avec des incompétences sociales et relationnelles, étiquetées en termes de handicap, peuvent les conduire à participer aux interactions sociales dans des occasions et des espaces variés qui trament la vie de la cité. Cela concerne des relations de voisinage dans les espaces résidentiels, mais aussi les interactions qui se nouent dans les déplacements, dans les relations commerciales, dans les loisirs, etc., c'est-à-dire dans les différentes sphères qui caractérisent la vie des individus dans la cité.

### *Les multiples dimensions de la participation*

Si la réussite de l'inclusion est un impératif politique ou professionnel, sa réalisation s'opère par les interactions de la vie quotidienne et dans la participation des personnes à la vie sociale. Pour donner une définition opérationnelle de la participation pour le sociologue, on s'appuiera sur les apports de Joëlle Zask<sup>6</sup> pour qui participer engage trois dimensions complémentaires :

Participer, c'est tout d'abord prendre part, c'est-à-dire d'être présent dans un ensemble : « *on est de la partie, on est le membre d'un groupe dont la raison d'être est d'organiser une activité en commun* ». Prendre part se différencie de « faire partie ». Cette distinction est importante dans la mesure où, pour Joëlle Zask, « faire partie » engage la préexistence d'un groupe par rapport aux individus qui le composent. En considérant le fait de prendre part, ce sont alors les dynamiques de participation qui spécifient un éventuel groupe. Cela conduit à être attentif à la qualité de l'association qui s'opère dans les relations de la vie quotidienne.

Participer, c'est aussi contribuer ou apporter une part. Pour organiser une activité en commun, on peut s'attendre à ce que chaque membre apporte quelque chose, une part personnelle et singulière. La communauté ou le bien commun résultera de l'agrégation et de la coordination de ces différents apports personnels. Joëlle Zask opère une distinction entre l'apport d'une part individuelle et d'une part personnelle qui se rapporte à une distinction entre société ouverte et société fermée<sup>7</sup>. Apporter une part peut s'inscrire dans des structures d'échange déjà constituées et les renforcer ; la personne se conforme alors aux attentes en fonction de la nature du bien commun et à la circulation institutionnelle des apports individuels en fonction de règles qui sont déjà établies. Son apport

---

<sup>6</sup> Joëlle Zask, 2011. *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Lormont : Le bord de l'eau.

<sup>7</sup> Selon elle, prendre part renvoie à une société close et contribuer à une société ouverte : « *la participation comprise comme une combinaison entre prendre part et contribuer se justifie pour autant que le groupe, quelles qu'en soient l'échelle et la nature, fonctionne d'une manière tolérante et flexible, dont « ouverte ». La configuration dont il est question ici est la « société ouverte » ont en commun de tenir l'encouragement de l'individualité pour essentiel est de juger une société respectant l'initiative et les croyances des individus préférables à une forme ou une autre de collectivisme* » (119). Ce dualisme renvoie à des oppositions binaires (communauté/société ; solidarité mécanique/solidarité organique). L'apport de l'analyse culturelle présentée en infra ouvre ce dualisme en considérant les dimensions d'incorporation des conduites sociales et d'intégration ou d'individuation.

participe alors à reproduire les règles et les pratiques en vigueur et ne favorise pas l'affirmation de singularité, mais son conformisme ; il s'agit d'une part individuelle dans un contexte de société close. Si les apports de l'individu sont singuliers, sa participation peut être un facteur de changement social. La contribution personnelle s'inscrit dans un contexte qui lui donne une valeur. Il s'agit d'une part personnelle qui s'inscrit dans un contexte de société ouverte. *« Une part personnelle est une part dotée de deux caractéristiques ; elle est de nature à perpétuer l'individuation de l'acteur qui en tout et de cause est constitué par ses actions et ses expériences, et elle est la résultante d'une ré-action de l'individu à son environnement, l'expérience qu'il entreprend étant une tentative pour parfaire l'adaptation soit de l'environnement à ses besoins, soit de ses besoins à son environnement, soit de sa personnalité à son entourage »* (136).

Participer, c'est également recevoir une part ou bénéficier. *« On appellera « bénéfice » la part que les individus reçoivent de leur environnement et qui est indispensable à leur participation en termes de prendre part et de contribuer »*. Cela fait de recevoir une part qui permet à l'individu de développer son individualité par la reconnaissance qu'autrui lui confère dans le tissu des relations. L'usage du terme "bénéfice" insiste sur la dimension relationnelle de cette composante de la participation. La part allouée doit répondre aux besoins et aux attentes du récipiendaire ; elle lui permet d'accéder à ce que valorise l'environnement dans lequel il vit (environnement défini de façon large : habitudes, institutions, traditions, etc.).

Joëlle Zask considère que son approche de la participation est très proche de celle du don développé par Marcel Mauss<sup>8</sup>, laquelle mettait en avant l'obligation de l'échange comme constitutive de la vie sociale : *« dans une certaine mesure, donner correspond à prendre part, prendre à bénéficier et rendre à contribuer »* (230). Si le don est acceptable, accepté et rendu, les échanges forment un cercle qui n'a pas plus de fin que les relations sociales elles-mêmes et qui est motivé par des obligations réciproques et non par l'intérêt individuel. Cette dimension de va-et-vient de l'échange se retrouve dans cette approche de la participation : comme les échanges, la participation trouve sa finalité en elle-même en ce qu'elle est constitutive des interactions de la vie sociale.

### **La diversité des modalités de la participation sociale**

Selon la place de l'individu dans le réseau des échanges, l'articulation entre les trois composantes de la participation peut connaître des variations ; ce sont ces différences et leurs fondements dans les caractéristiques sociales de l'échange qu'il convient alors d'interroger. Ainsi, pour prendre un exemple, on n'attend pas d'un enfant une contribution identique à celle d'un adulte. Cette observation banale peut être reformulée dans les dimensions de la participation de participation de la façon suivante : l'ensemble des personnes s'accorde pour considérer qu'au motif de son âge et de ses capacités, un enfant avec lequel elles sont en interaction peut prendre part aux échanges sous certaines réserves, et qu'il peut (ou doit) moins contribuer et plus bénéficier. Le contenu de la participation est constitutif de sa place dans le réseau social qui formule les demandes : ainsi les attentes de participation le reconnaissent et l'instituent comme enfant. Il en ressort que la façon de

---

<sup>8</sup> Marcel Mauss, 2012 [1924-1925] *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Paris : PUF Quadrige

définir les attentes de participation permet de qualifier les places attribuées aux différents contributeurs aux échanges sociaux.

Les interactions de la vie quotidienne se caractérisent par des demandes que les individus ont les uns à l'égard des autres. Si l'on se place dans des relations de voisinage, l'interconnaissance nouée dans les habitudes de vivre les uns à côté des autres peut routiniser ces demandes réciproques, mais elles continuent d'exister de façon latente et les habitants en ont une connaissance tacite. La spécificité de nouveaux arrivants par rapport aux établis<sup>9</sup> est que les premiers n'ont pas d'emblée connaissance des attendus et des demandes qui caractérisent le tissu des échanges déjà existant. Leur participation aux échanges procède de leur capacité à entendre et comprendre ces demandes, qu'elles soient tacites ou exprimées de façon explicite, et à s'y ajuster, c'est-à-dire de leurs compétences sociales à se positionner dans un tissu de relations.

Ces demandes qui caractérisent le tissu de la participation sociale connaissent des variations selon les modèles de relations que les personnes mobilisent pour interagir, mais aussi selon l'inscription temporelle des occasions d'échanges. Par exemple, dans un voisinage, les établis peuvent attendre qu'un nouveau venu prenne part et bénéficie des échanges, mais les attentes de contribution de sa part peuvent être différées (les réciprocités s'inscrivant dans ce cas dans un temps long caractéristiques des modèles de relations qui se réfèrent à une stabilité des relations). L'inverse peut également être possible : dans les échanges marchands, un vendeur attend que l'acheteur, qu'il soit nouveau ou pas, contribue immédiatement pour pouvoir bénéficier des produits vendus. Seule l'analyse fine des tissus de relations permet de caractériser ces hiérarchisations des composantes de la participation. Dans le cas de l'échange marchand, les demandes passent par la médiation d'une valeur objectivée dans un prix et sont donc, sous certaines réserves (par exemple la capacité à lire le prix), compréhensibles. Dans le cas du voisinage, si les demandes sont tacites, leur compréhension par les nouveaux habitants et donc leur capacité d'y répondre supposent une socialisation aux relations du voisinage.

L'analyse courante des relations de voisinage mobilise le plus souvent la référence à un groupe d'égaux engageant des relations symétriques. Pourtant les relations peuvent être asymétriques : là où l'un apporte sa contribution en tant qu'excellent bricoleur, le second ou la seconde pourra apporter ses compétences culinaires, voire sa capacité à débrouiller des situations administratives. Là où des gens viennent de s'établir, des établis de longue date peuvent faire valoir la connaissance locale qu'ils ont acquise par leur expérience. Rien n'indique d'emblée que ces micro-relations asymétriques s'inscrivent dans un cadre égalitaire et que, dans l'obligation d'échange, il y ait une évaluation de l'équivalence, ne serait-ce que parce qu'il n'y a pas d'équivalent général reconnu par toutes les parties prenantes. A l'échelle du réseau de relations et dans une temporalité longue, certains peuvent contribuer plus (ou moins) au motif de leur séniorité ou de leur compétence ; cette participation différentielle peut être regardée comme allant de soi.

Ces remarques sur les références implicites à un modèle de relations sont d'autant plus importantes à considérer lorsque les professionnels de l'accompagnement développent des actions en vue de favoriser la participation de personnes étiquetées handicapées dans leur voisinage. Ils mobilisent

---

<sup>9</sup> Pour suivre les distinctions (entre *insiders* et *outsiders*) employées par Elias et Scotson dans leur analyse des relations de voisinage à Winston Parva. Norbert Elias, John Scotson, 1997 [1965], *Logiques de l'exclusion*, Paris : Fayard.

des modèles de relations qui engagent le plus souvent une conception d'un "en-groupe" à l'égard duquel la participation des personnes handicapées nouvellement arrivées dans les lieux est envisagée comme objectif de l'intervention sans s'interroger sur la façon dont les gens font voisinage. Une telle conception débouche quasi-inévitablement sur le constat d'une absence ou d'une faiblesse de la participation sociale des nouveaux arrivés. Mais ce qui est d'abord en jeu, c'est la façon de concevoir la participation sociale.

Si l'approche de Zask caractérise les composantes de la participation sociale, elle ne considère pas la diversité des modèles de référence qui soutiennent les demandes de participation que les personnes s'adressent dans le cadre de ces échanges. Pour ce faire, on fait appel à la typologie des institutions sociales, dite typologie *grid-group*, développée par Mary Douglas dans le cadre de l'analyse culturelle<sup>10</sup>. Par sa conception même, elle propose une approche sociologiquement fondée pour caractériser la diversité des modèles de relations sociales. Son approche part de l'individu et des orientations et contraintes que les institutions génèrent pour son action avec les autres. Ces effets des institutions peuvent être identifiés à partir de deux questions : Avec qui (*group*) : Les institutions sociales exercent-elle des contraintes sur l'étendue des individus avec lesquels l'individu peut-il organiser ses relations ? Comment (*grid*) : Les institutions sociales exercent-elle des contraintes sur la façon dont l'individu peut organiser ses relations avec les autres ?

**Avec qui** renvoie à l'instance à laquelle l'individu fait référence pour formuler ses demandes aux autres : si l'on prend les deux termes d'un continuum, l'individu formule-t-il ces demandes sur une base personnelle à partir de sa singularité ou bien, se positionne-t-il au nom de collectif ou d'un groupe dont il porte et épouse les intérêts ?

**Comment** se rapporte au type de demande qui est formulée à autrui, ce qui dans des positions extrêmes renvoie à la latitude dont dispose l'individu pour organiser ses relations avec les autres (rôle construit) ou la soumission à des règles de conduite déjà fixées en dehors du sujet et délimitées selon des modes de que l'individu doit endosser (rôle prescrit),

Le contraste de ces deux dimensions permet de distinguer quatre types différents d'institutions, exclusifs les uns des autres, en fonction desquels les individus mobilisent des modèles de comportement qui soutiennent les demandes réciproques qu'ils s'adressent dans leurs échanges.

---

<sup>10</sup> Sur la typologie des institutions dans l'analyse culturelle : Marcel Calvez, 2006. L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions, *SociologieS*, en ligne : <http://sociologies.revues.org/document522.html>. Parmi les publications récentes sur ce courant de recherche : Richard Fardon ed., 2013. *Mary Douglas. Cultures and Crises. Understanding Risk and Resolution*. London: Sage; Perri 6, Paul Richards, 2017, *Mary Douglas. Understanding Social Thought and Conflict*, New-York, Oxford: Berghahn.

Rôle prescrit	Modèle de référence : Un individu isolé  Une individuation forte et un conformisme social à l'égard de rôle prescrit, sans bénéfice d'une affiliation collective.	Modèles de référence : Une communauté hiérarchisée  Une participation à un groupe défini par une solidarité et par l'assignation à chaque membre d'une place reconnue en relation de dépendance et de complémentarité avec les autres membres
Rôle construit	Modèle de référence : Un individu au sein de réseaux  Un engagement à l'égard des autres sur la base d'une singularité personnelle, de ressources personnelles obtenues dans l'échange.	Modèle de référence : Un groupe égalitaire  Une participation à un groupe par différenciation avec l'extérieur et par alignement avec les autres membres sur une condition identique
	Individu	Groupe

À ces modèles de relations, correspondent des demandes de nature différente qui conduisent à une variabilité des attentes de participation sociale.

Rôle prescrit (Une contribution individuelle répondant aux attentes)	Un conformisme Une attente de bénéfice sans contribution singulière, ni apport aux autres	Une adhésion à un groupe avec contribution et bénéfice en fonction de la place assignée
Rôle construit (Une contribution personnelle)	Une participation contributive dans un réseau qui valorise la singularité La participation sert à augmenter les ressources disponibles	Une attente de prendre part Des attentes d'égalité dans la contribution et le bénéfice
	Individu (une logique d'échange)	Groupe (une logique d'affiliation)

Ce sont là des modèles alternatifs de relations possibles auxquels les individus se réfèrent pour formuler des demandes aux autres. Cette typologie *grid-group* permet de souligner que, dans les échanges de la vie quotidienne, il n'y a pas une modalité de participation sociale, mais une diversité de possibilités qu'il est possible de caractériser à partir de critères sociologiques. Elle dresse un état des relations, des modes de participation et des modèles qui les fondent, mais elle ne dit rien de la nature inclusive de la participation. Celle-ci doit être évaluée à l'aune des objectifs fixés dans le cadre des politiques publiques et de leurs implications éthiques<sup>11</sup>.

La vie dans la cité peut ainsi être vue comme un agencement composite de différentes modalités de participation, lesquels peuvent avoir un ancrage territorial (par exemple des relations de voisinage),

<sup>11</sup> Peut-on ainsi accepter que la participation aille de pair avec une place subordonnée ? Doit-on revendiquer l'égalité au risque de favoriser l'exclusion ? Comment prendre en compte les moindres compétences dans un contexte qui favorise l'initiative individuelle ?

social (par exemple des groupes d'affinité marqués par une homogamie sociale) ou professionnel (ce que l'on va caractériser couramment comme culture au travail). Dès lors que les demandes réciproques ne coïncident pas, les individus sont conduits à argumenter et, le cas échéant à justifier leurs demandes et à s'accorder pour parvenir à développer leurs interactions<sup>12</sup>.

### **La limitation des compétences et la participation**

D'ordinaire, les individus ont des capacités d'interprétation des situations et des possibilités de positionnement. Ils s'adaptent aux différentes situations ou invoquent un modèle de référence dans lesquels ils ont été socialisés. Telle n'est pas la situation de personnes qui ont été étiquetées comme handicapées et prises en charge dans des institutions pour déficients intellectuelles, ce qui se manifeste dans de moindres compétences sociales en lien avec leur socialisation institutionnelle<sup>13</sup>

La participation aux échanges repose sur un certain nombre de présupposés relatifs aux compétences à comprendre et interpréter les demandes qui se formulent dans les interactions de la vie quotidienne et à pouvoir y répondre. Ces compétences peuvent concerner la mobilité, ce qui pose des questions quant à l'organisation des espaces, mais aussi aux possibilités pour les personnes de s'approprier les espaces. Elles peuvent également ressortir au domaine relationnel, dans les possibilités d'interpréter les situations, de donner du sens aux demandes et de pouvoir y répondre, dans l'aisance langagière et communicationnelle.

Lorsque les personnes sont confrontées à des mondes sociaux différents, elles acquièrent des compétences à interpréter les contextes et les environnements dans lesquelles elles se trouvent, à leur donner du sens et à y réagir. Elles peuvent donc s'adapter à des demandes différentes et leur répondre. Que se passe-t-il lorsque les personnes ne bénéficient pas de cette aisance à contribuer aux échanges sociaux ? C'est à ce point que la question des compétences sociales des personnes handicapées peut être formulée.

Dans les années 1960, Robert Edgerton avait étudié des trajectoires de personnes qui avaient vécu toute leur vie en hôpital psychiatrique où elles avaient été internées dès l'enfance parce qu'elles avaient un Q.I. qui les classait dans les catégories de débiles mentales ou de déficientes intellectuelles. Lorsque les grandes politiques de normalisation des années 1960 se sont traduites par

---

<sup>12</sup> Les individus naviguant entre différents environnements, organisés selon des modalités relationnelles différentes, peuvent adopter de stratégies différentes, sous réserve qu'elles aient la capacité à faire valoir leurs demandes : soit de se fonder sur un modèle de relations qui va orienter la nature des demandes qu'ils adressent aux autres dans les différentes situations dans lesquelles ils se trouvent (avec les risques inhérents à la confrontation entre des principes auxquels ils tiennent, par exemple la participation à un groupe selon un rôle prescrit, et des environnements qui requièrent d'autres habiletés sociales, par exemple la mise en avant d'un apport singulier); soit s'adapter aux différentes demandes et aux contextes dans lesquels ils se trouvent et d'en saisir les ressources (avec les risques de ne pas trouver une continuité identitaire et d'être confronté à des questions de signification). Dans le cas contraire, elles subissent les demandes de leur environnement et tentent de s'y conformer. Si les demandes sont contradictoires, elles sont conduites à adopter une posture de retrait.

<sup>13</sup> Marcel Calvez, 1994, L'institution totale, gestionnaire de biographies. L'entrée des déficients mentaux dans le milieu ordinaire, *Politix*, n° 27, 143-158

des sorties des institutions psychiatriques, elles se sont retrouvées à vivre en ville sans les compétences nécessaires pour se débrouiller par elle-même et satisfaire aux demandes qui leur étaient faites car elles n'avaient pas pu acquérir ces compétences dans les institutions closes dans lesquelles elles vivaient. Dans les études qu'il a menées, Robert Edgerton a montré que ces personnes réussissaient à vivre hors de l'institution grâce à ce qu'il a appelé « la conspiration des bienveillants », à savoir des personnes qui passaient outre leurs incompétences à répondre aux attentes dans les relations de la vie quotidienne et qui les considéraient comme des personnes normales, leur renvoyant l'image d'une compétence qu'ils n'avaient pas. Robert Edgerton a mené des enquêtes sur la longue durée, revenant auprès de son échantillon 10 ans puis 20 ans après leur sortie de l'hôpital psychiatrique. Ce qu'il a pu observer, c'est que cette conspiration avait permis à la plupart des personnes de se socialiser progressivement à un environnement nouveau. Les bienveillants les avaient protégées de la dureté de l'immédiateté des injonctions de la vie sociale ordinaire à laquelle elles n'avaient pas été préparées et leur avait permis de se constituer un territoire propre à partir duquel elles avaient progressivement acquis des compétences sociales leur permettant de se déplacer et de débrouiller dans le monde ordinaire sans risquer un rejet ou une mise à l'écart.

Cette étude apporte des enseignements intéressants sur l'importance de la durée et de la socialisation dans l'inclusion sociale. Ces bienveillantes (il s'agissait surtout de femmes) n'étaient pas des professionnelles du travail social ou du suivi de sortants d'hôpitaux psychiatriques. Elles étaient expertes de leur vie quotidienne. C'est au titre de cette expérience et de croyances humanistes, le plus souvent ancrées dans un engagement religieux, qu'elles se conduisaient à l'égard de ces sortants d'hôpitaux psychiatriques. Elles n'avaient donc pas les questionnements, ni les catégories de pensée des travailleurs sociaux, mais elles étaient dans le monde ordinaire, conscientes des difficultés auxquelles ces « nouveaux venus » étaient confrontés.

Cette recherche de longue durée apporte un enseignement sur la question de l'accompagnement à l'inclusion. Les travailleurs sociaux raisonnent à partir de leur espace professionnel et conçoivent l'inclusion dans la distance et la rupture avec ce monde spécialisé dans lequel ils agissent. Les acteurs du quotidien que sont les proches ou les voisins raisonnent par rapport aux catégories du monde ordinaire et se posent des questions qui sont celles de la vie ordinaire. Alors que, pour les premiers, l'inclusion est un projet, pour les seconds elle constitue le cadre de fait de leurs relations avec leurs proches. Cette asymétrie conduit à questionner la contribution des professionnels du travail social à l'inclusion. Leur activité repose sur les catégories professionnelles qui lient les personnes aux institutions d'accueil. Ils n'ont pas la capacité institutionnelle à se décentrer vers les espaces de la vie ordinaire. Au mieux, ils peuvent faire appel à leur expérience privée, mais ils ne vivent pas au quotidien avec les gens auprès de qui ils interviennent contrairement aux habitants du voisinage. Ils risquent alors de projeter leurs attendus du bon voisinage ou les enseignements qu'ils tirent de leur expérience de voisins dans des contextes sociaux le plus souvent différents, ne serait-ce que dans la définition du commun et du privé. Avec les projets d'inclusion, l'activité professionnelle d'accompagnement rencontre ses limites d'exercice.

## Conclusion

L'inclusion peut être appréhendée comme un processus de socialisation qui s'inscrit dans la durée. Elle permet à l'individu de se constituer une conscience de soi dans son environnement social, c'est-à-dire une conscience des attentes des autres à son égard (lesquelles peuvent être diverses) et une conscience de ses propres capacités à répondre aux attentes des autres selon des modalités singulières. Lorsque des personnes ont été socialisées avec l'étiquette du handicap mental ou de la déficience intellectuelle, elles ont développé une socialisation spécifique qui s'est traduite par des formes singulières de participation, le plus souvent selon des modalités que l'analyse culturelle qualifie en termes d'isolement : dans le monde ordinaire, elles cherchent à se conformer aux attentes sociales, mais elles intériorisent également leur moindre compétence à contribuer que les institutions spécialisées leur ont tacitement inculquée. De plus les interactions avec des professionnels chargés de leur suivi contribuent à maintenir et à consolider leurs relations avec un monde spécialisé qui ne favorise pas leur socialisation à d'autres modalités de participation.

La situation dans laquelle elles se trouvent se caractérise alors par des tensions entre l'importance identitaire de maintenir ses liens avec le monde du handicap et l'impératif d'une rupture de ces affiliations pour pouvoir se socialiser à d'autres univers sociaux. La continuité de l'accompagnement professionnel prolonge une conception sociale de soi comme handicapé, mais la fin de cet accompagnement laisse la personne désarmée, sans grande capacité à agir par elle-même. Elle risque ainsi de routiniser des habitudes acquises dans la socialisation institutionnelle et de s'enfermer dans une assignation identitaire de personne handicapé à laquelle la renverront alors celles et ceux qui vivent près d'elle. Mais la fin de l'accompagnement peut la laisser sans ressources pour pouvoir aborder des situations sociales nouvelles et se socialiser à ces demandes, caractéristiques d'une inclusion sociale. Dans la durée, le processus d'inclusion se caractérise ainsi par des crises identitaires qui conduisent l'individu à rejeter le monde dans lequel il a été socialisé s'il veut s'intégrer dans un monde nouveau avec des demandes et des obligations différentes.

Il est alors possible de penser le rôle professionnel d'accompagnement non comme un maintien du contrôle institutionnel, mais comme un soutien ou un appui pour aider à gérer ces crises identitaires liées à l'accès à l'autonomie et contribuer à développer des capacités langagières et cognitives à traiter ces situations. Le paradoxe est que cet accompagnement spécifique de médiation vers le monde ordinaire doit être autre que celui qui prévalait dans le monde du handicap et se rattacher bien plus au monde ordinaire qu'au monde du handicap.